

2, rue de la Justice
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 60
f +41 32 420 55 61
secre.pph@jura.ch

AUTORISATION DE VENTE AU SENS DE L'ARTICLE 172 LIFD

1. Immeubles concernés :

Commune, n° de feuillets, PPE

2. Vendeur / Propriétaire :

Nom, prénom, nom de jeune fille, état civil, date de naissance, adresse complète.

Pour les personnes morales : siège et raison sociale

3. Acquéreur :

Nom, prénom, nom de jeune fille, état civil, date de naissance, adresse complète.

Pour les personnes morales : siège et raison sociale

4. Notaire :

Coordonnées complètes, téléphones, email

5. Date de la signature de l'acte :

6. Date prise de possession selon l'acte:

7. Le vendeur possède encore un(des) bien(s) immobilier(s) dans le canton du Jura :

NON

OUI = Dans quelle(s) commune(s) :

**Remarques
éventuelles :**

Lieu et date :

**Sceau et signature
du notaire :**

AUTORISATION DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS

En application de l'article 172 de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD), l'Administration fiscale jurassienne de l'impôt fédéral direct

Donne son accord à la vente

Refuse la vente*

**Remarques
éventuelles :**

** Une décision formelle au sens de l'art. 172 al. 3 LIFD peut être requise.*

Lieu et date :

**Timbre et signature
de l'autorité fiscale :**